

# REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES HYDROCARBURES  
CELLULE TECHNIQUE SUIVI DES AUDITS DES  
COUTS PETROLIERS

B.P. : 2120  
BRAZZA VILLE-CONGO

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER  
DES COMPTES DES COÛTS PETROLIERS DU CONTRAT DE PARTAGE DE  
PRODUCTION DU PERMIS MARINE VI  
SIGNE ENTRE LA REPUBLIQUE DU CONGO ET  
LA SOCIETE ENI CONGO

EXERCICE 2005



Monsieur Jean Baptiste TATI LOUT ARD  
Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures

B.P. 2120  
BRAZZAVILLE  
REPUBLIQUE DU CONGO

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER SUR LES COMPTES DES COÛTS PETROLIERS  
DU CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION DU PERMIS  
MARINE VI  
PERIODE DU 1<sup>ER</sup>JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la République du Congo, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur:

- o Le contrôle des états de synthèse des comptes des coûts pétroliers du Contrat de Partage de Production du permis MARINE VI qui régit les permis d'exploitation (DJAMBALA FOUKANDA et MWAFI) signé entre la République du Congo et la société ENI CONGO tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 7 à 34).
- o Le contrôle du respect des dispositions des autres clauses du Contrat de Partage de Production MARINE VI signé entre la République du Congo et la société ENI CONGO.

Ces états de synthèse des comptes des coûts pétroliers du Contrat de Partage de Production MARINE VI ont été arrêtés par la direction générale de la société ENI CONGO. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse des comptes des coûts pétroliers.

## 1- OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE DES COÛTS PETROLIERS

- 1.1- Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de synthèse des comptes des coûts pétroliers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

1.2- Nous n'avons pas pu et ce, en raison du refus qui nous a été opposé, mettre en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires pour exprimer une opinion sur l'éligibilité des coûts pétroliers d'un montant global de K\$USA 2862 venant des moyens communs.

Ce montant est constitué des éléments suivants:

	o Djambala	Foukanda	Mwafi	Marine VI
	KUS\$	KUS\$	KUS\$	KUS\$
o Allocation - centre techn.		723	562	1 285
o Frais de fonction. Dévelop.	112	206	203	521
o Frais de fonction. Exploit	199	452	405	<u>1 056</u>
	311	1.381	1.170	2862

1.3- Nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité de la variation des stocks de KUS\$ 286.

Ce montant est constitué d'éléments suivants:

	KUS\$
o Stocks de magasin Djambala	127
o Stocks de magasin Foukanda	181
o Stocks de magasin Mwafi	<u>(22)</u>
	<u>286</u>

1.4- Nous n'avons pas pu nous assurer pourr défaut de présentation des pièces justificatives, de la réalité des coûts pétroliers d'un montant global de KUS\$ 31 401.

Ce montant est constitué des éléments suivants:

	KUS\$
o Tête de puits Djambala	1.750
o Autres services divers Djambala	21 695
o Services de stimulation Djambala	958
o Services de stimulation Djambala	353
o Produits chimiques Foukanda	473
o Entretien struc. OffFoukanda	1486
o Produits chimiques Mwafi	461
o Assurances BMP Mwafi	217
o Intérêts/ Crédits ACLMT	2 140
o Forage complétion Mwf	<u>1 869</u>
	31 401

1.5- Nous avons identifié des avoirs d'un montant global de KUS\$ 2891 qui n'ont pas été comptabilisés en déduction des coûts pétroliers.

Ce montant est constitué des éléments suivants:

- Avoirs Djambala	KUS\$ 486
- Avoirs Foukanda	KUS\$ 1 215
- Avoirs Mwafi	<u>KUS\$ 1 190</u>
	KUS\$ 2891

1.6- Sous ces réserves, nous certifions que les comptes des coûts pétroliers et les états de récupération des coûts pétroliers sont, au regard des règles et principes comptables généralement admis, réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice des coûts pétroliers éligibles au droit à récupération à la fin de cet exercice.

#### 11-VERIFICATION DES DISPOSITIONS DES AUTRES CLAUSES DU CONTRAT DE PART AGE DE PRODUCTION MARINE VI

2.1- Nous avons également procédé, conformément aux Normes Professionnelles Internationales, aux vérifications du respect des dispositions des clauses du Contrat de Partage de Production MARINE VI- au courant de l'exercice 2005.

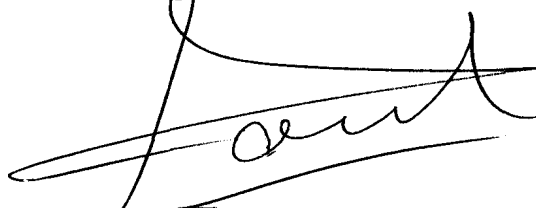
2.2- Au cours de nos contrôles, nous avons relevé les faits suivants:

2.2.1- Les dispositions de l'article 15.2 du Contrat de Partage de Production qui traitent des modalités de l'emploi du personnel étranger au Congo ne sont pas respectées.

2.2.2- Les dispositions des articles 12 du Contrat de Partage de Production qui traitent de la propriété des biens mobiliers et immobiliers ne sont pas respectées.

Fait à Pointe-Noire, le 27 novembre 2006

GKM/CONST ANTIN  
Auditeur agréé CEMAC / UDEAC N° SEC 014



André GOMEZ-GNALI  
Associé Gérant  
Directeur Général

## SOMMAIRE

	<u>Pa2:es</u>
1- RAPPORT D'AUDIT FINANCIER	2- 5
11- ETATS DE SYNTHES DES COMPTES DES COUTS PETROLIERS	7-34
2.1- Etat des comptes des coûts pétroliers	
2.2- Etats des comptes de récupération des coûts pétroliers	
2.3- Règles et principes comptables	
2.4- Détails des comptes des coûts pétroliers et des comptes de récupération des coûts pétroliers	

## II

ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES DES COUTS PETROLIERS

EXERCICE 2005

## 2.1

Etat des comptes des Coûts Pétroliers  
Exercice 2005

DJAMBALA			MWAFI			FOUKANDA			TOTAL
RUBRIQUES	REALISATIONS	RUBRIQUES	REALISATIONS	RUBRIQUES	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	
	USD		USD		USD		USD	USD	
DEVELOPPEMENT	33515781,75		11055348,77		6564589,96		51135720,48		
ETUDES G & G	11555,30	INTERPRETATION SISMIQUE 3D MWAFI S.E	585977,35	ETUDES	299294,44		896827,09		
LIGNE WATER INJECT KITINA DJAMB W2	46431,74	FORAGE PUIITS MWF . 108 ST	7583977,00	W.O PUIITS FKD. M106	388589,86		8018998,60		
REMPACEMENT LOOP	24979652,00	WORKOVER PUIITS MFW _M109	1833233,99	FORAGE PUIITS FKD M104 ST	6150958,04		32963844,03		
LIGNE GAS . IIFT DJBM. 5 ST 0-11 DJBM_4	1700185,34	ETUDES DE FAISABILITE POALVOU	534099,64	MISE EN CONFORMITE HSE	147522,00		2381806,98		
FORAGE PUIITS WATER INJECT DJBM-2	130933,03	TRAVAUX DE SURFACES	462808,58	TRAVAUX SURFACES	767316,70		173575,09		
FORAGE NOUVEAU PUIIST PRODUCTEUR	2019655,08	MISE EN CONFORMITE HSE	89732,76	RELIQUAT 2004	345542,32		2454930,16		
TRAVAUX SOUS MARINS CONNEXION NOUVEAU PUIITS	2149338,20	RELIQUAT 2004	34480,55				2114857,65		
TRAVAUX ADAPTATION PLATEFORME KITINA	264220,64						264220,64		
SUBSTITUTION CHEMICAL LIGNES	2179197,47						2179197,47		
RELIQUAT 2005 (POMPE WATER INJECTION)	34612,95						34612,95		
EXPLOITATION							44690439,46		
EXPLOITATION	6838496,75		7526034,78		12377148,00		26741679,53		
FRAIS COURANTS D'EXPLOITATION	2958915,40	FRAIS COURANTS D'EXPLOITATION	3259482,40	FRAIS COURANTS D'EXPLOITATION	3637742,59		9856140,39		
ENTRETIEN POMPES ET PUIITS	386410,35	ENTRETIEN POMPES ET PUIITS	64799,22	ENTRETIEN POMPES ET PUIITS	2445098,58		2896308,15		
FRAIS DE TRANSIT KITINA	1619685,26	FRAIS DE TRANSIT LOANGO	986336,09	FRAIS DE TRANSIT KITINA	876425,84		3482447,19		
				SINISTRE FUITE SEA LINE 12	2133200,69		2133200,69		
FRAIS DE TERMINAL DJENO	1315696,47	FRAIS DU TERMINAL	3215417,07	FRAIS DE TERMINAL DJENO	3284680,30		7815793,84		
SINISTRE OBSTRUCTION SEALINE DJBM	557789,27						557789,27		
CHARGES NON OPERATIONNELLES	166857,34		221019,13		17900,86		405777,33		
VARIATION DE STOCK	126822,27	VARIATION DE STOCK	180983,06	VARIATION DE STOCK	22136,21		285669,12		
FORMATION	20000,00	FORMATION	20000,00	FORMATION	20000,00		60000,00		
AUDIT ETAT	20035,07	AUDIT ETAT	20036,07	AUDIT ETAT	20037,00		60108,21		
FRAIS GENERAUX	6392264,90		3990230,62		7160487,08		17542982,60		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	322406,08	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	629650,25	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	680667,81		1632724,14		
OVERHEAD	15797,67	OVERHEAD	316503,82	OVERHEAD	319988,89		1302290,38		
COUTS PROPRES	5404061,15	COUTS PROPRES	3044076,55	COUTS PROPRES	6159830,38		14607968,08		
TOTAL COUTS DJAMBALA	46913400,74	TOTAL COUTS MWAFI	22792633,30	TOTAL COUTS FOUKANDA	26120126,90		95826159,94		

## 2.2

Etats des comptes de récupération des Coûts Pétroliers  
Exercice 2005

**2.2.1- ENI CONGO**  
**ETAT DE RECUPERATION PERMIS MARINE VI**  
**ANNEE 2005**

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS ETAT G. Art.	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	ABANDON	TOTAL
Coûts pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	298 132995,00	7819969,86	0,00	298 132995,00
Coûts pétroliers 1er trimestre (en USD) :	9751164,01	14073203,42	0,00	0,00	23 824 367,43
Coûts pétroliers 2ème trimestre (en USD) :	7309520,77	9910553,25	0,00	D,DC	17220074,02
Coûts pétroliers 3ème trimestre (en USD) :	7 615 209,60	7 554 729,79	0,00	0,00	15169939,39
Coûts pétroliers 4ème trimestre (en USD) :	10351431,83	29 359 469,40	0,00	D,DC	39710901,23
	35 027 326,21	60897955,86	0,00	0,00	95 925 282,07
Transfert des autres permis		D,DC			0,00
SITOTAL en USD	35 027 326,21	359 030 950,86	7819969,86	0,00	394 058 277,07
Coûts pétroliers récupérés 1er trimestre (en USD) :	9751164,01	7252495,75	0,00	D,DC	17003659,76
Coûts pétroliers récupérés 2ème trimestre (en USD) :	7309520,77	9098195,43	0,00	0,00	16407716,20
Coûts pétroliers récupérés 3ème trimestre (en USD) :	7615209,60	8 032 501,08	0,00	0,00	15647710,68
Coûts pétroliers récupérés 4ème trimestre (en USD) :	10351 431,83	5 221169,90	0,00	0,00	15572 601,73
S/ TOTAL en USD	35 027 326,21	29604362,16	0,00	0,00	64631 688,37
SITOTAL en USD	35 027 326,21	29604362,16	0,00	0,00	64 631 688,37
QUANTITE BBLs 1 ER TRIMESTRE	-217,63	-174,37			-391,99
QUANTITE BBLs 2EME TRIMESTRE	-163,50	-183,07			-346,56
QUANTITE BBLs 3 EME TRIMESTRE	-127,56	-141,46			-269,02
QUANTITE BBLs 4 EME TRIMESTRE	-188,39	-99,32			-287,71
S/ TOTAL en BBLs	.697,07	.598,21	0,00	0,00	.1 295,28
Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	0,00	329 426 588,70	7 819 969,86	0,00	329 426 588,70

2.2.2. ENI CONGO  
ETAT DE RECUPERATION PERMIS MARINE VI  
1er TRIMESTRE 2005

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS  ETAT G. Art.	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	ABANDON	TOTAL
Coût pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	298 132 995,00	7819969,86		305 952 964,86
Coûts pétroliers 1er trimestre (en USD) :	9 751 164,01	14 073 203,42	0,00	0,00	23824 367,43
	9751 164,01	14 073 203,42	0,00	0,00	23824367,43
Transfert des autres permis		0,00			0,00
<i>S/TOTAL en USD</i>	9 751 164,01	312206198,42	7819969,86	0,00	329 777 332,29
Coûts pétroliers récupérés 1er trimestre (en USD) :	9751164,01	7 252 495,75	0,00	0,00	17 003 659,76
<i>S/ TOTAL en USD</i>	9751164,01	7 252 495,75	0,00	0,00	17 003 659,76
QUANTITE BBLs 1 ER TRIMESTRE	-217,63	-174,37			-391,99
<i>S/ TOTAL en BBLs</i>	-217,63	-174,37	0,00	0,00	-391,99
Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	0,00	304 953 702,67	7819969,86	0,00	312773672,53

2.2.3. ENI CONGO  
ETAT DE RECUPERATION PERMIS MARINE VI  
2ème TRIMESTRE 2005

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS ETAT G. Art.	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	ABANDON	TOTAL
Coût pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	304 953 702,67	7819969,86	0,00	312773672,53
Coûts pétroliers 2ème trimestre (en USD) :	7309520,77	9910553,25	0,00	0,00	17220074,02
	7309520,77	9910 553,25	0,00	0,00	17220074,02
Transfert des autres permis		0,00			0,00
<i>S/TOTAL en USD</i>	7 309 520,77	314 864 255,92	7819969,86	0,00	329993746.55
Coûts pétroliers récupérés 2ème trimestre (en USD) :	7309520,77	9098 195,43	0,00	0,00	16407716,20
			0,00	0,00	0,00
<i>SI TOTAL en USD</i>	7309520,77	9098195,43	0,00	0,00	16407716,20
			0,00		
<i>S/TOTAL en USD</i>	7 309 520,77	9098195,43	0,00	0,00	16407 716,20
QUANTITE BBLs 2EME TRIMESTRE	-163,50	-183,07			-346,56
<i>SI TOTAL en BBLs</i>	-163.50	-183,07	0,00	0,00	-346,56
Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné :	0,00	305 766 060,49	7819969,86	0,00	313 586 030,35

**2.2.4. ENI CONGO**  
**ETAT DE RECUPERATION PERMIS MARINE VI**  
**3ème TRIMESTRE 2005**

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	ABANDON	TOTAL
ETAT G. Art.					
Coûts pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	305 766 060,49	7819969,86	0,00	313 586 030,35
Coûts pétroliers 3ème trimestre (en USD) :	7615209,60	7 554 729,79	0,00	0,00	15 169 939,39
	7615209,60	7554729,79	0,00	0,00	15 169939,39
<b>SITOTAL en USD</b>	<b>7 615 209.60</b>	<b>313 320 790.28</b>	<b>7 819 969.86</b>	<b>0.00</b>	<b>328755969.74</b>
Coûts pétroliers récupérés 3ème trimestre (en USD) :	7615209,60	8032501,08	0,00	0,00	15647710,68
<b>SITOTAL en USD</b>	<b>7 615 209.60</b>	<b>8 032 501.08</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15647710.68</b>
Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :			0,00		0,00
Transfert vers les autres permis		0,00			0,00
<b>SITOTAL en USD</b>	<b>7 615 209.60</b>	<b>8 032 501.08</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15 647 710.68</b>
QUANTITE BBLs 3 EME TRIMESTRE	-127,56	-141,46			-269,02
<b>SITOTAL en BBLs</b>	<b>-127.56</b>	<b>-141.46</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-269.02</b>
Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	0,00	305 288 289,20	7819969,86	0,00	313 108 259,06

**2.2.5. ENI CONGO**  
**ETAT DE RECUPERATION PERMIS MARINE VI**  
**4ème TRIMESTRE 2005**

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	ABANDON	TOTAL
ETAT G. Art.					
Coûts pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	305 288 289,20	7819969,86	0,00	313 108259,06
Coûts pétroliers 4ème trimestre (en USD) :	10351431,83	29 359 469,40	0,00	0,00	39710901,23
	10351 431,83	29 359 469,40	0,00	0,00	39710901,23
Transfert des autres permis		0,00			0,00
<b>SITOTAL en USD</b>	<b>10351 431,83</b>	<b>334 647 758,60</b>	<b>7 819 969 86</b>	<b>0,00</b>	<b>352819160,29</b>
Coûts pétroliers récupérés 4ème trimestre (en USD) :	10351431,83	5221 169,90	0,00	0,00	15572 601,73
<b>SI TOTAL en USD</b>	<b>10351 431,83</b>	<b>5221169,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15572 601,73</b>
Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :					0,00
Transfert vers les autres permis		3213,45			3213,45
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>10351 431,83</b>	<b>5 224 383,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 575 815,18</b>
QUANTITE BBLs 4 EME TRIMESTRE	-188,39	-99,32			-287,71
<b>SI TOTAL en BBLs</b>	<b>-188,39</b>	<b>-99 32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-287,71</b>
Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	0,00	329 423 375,25	7 819 969,86	0,00	337 243 345,11

## 2.3

### Règles et Principes Comptables

### 2.3.1- PRINCIPES

2.3.1.1- La tenue de la comptabilité générale de la société ENI-CONGO dans le cadre du Contrat de Partage de Production relatif au permis Marine VI, est conforme aux règles, principes et méthodes du plan comptable OHADA et aux règles et pratiques comptables généralement admises dans l'industrie pétrolière, dans la mesure où elles ne sont pas contraires au plan comptable OHADA.

2.3.1.2- Les réalisations au titre des Travaux Pétroliers sont imputées au débit ou au crédit des comptes de Coûts Pétroliers dès que les charges ou produits correspondants sont dus ou acquis. Les charges et produits peuvent donc comprendre des imputations des sommes déjà payées ou encaissées et des sommes facturées mais non encore payées ou encaissées, ainsi que des imputations correspondant à des charges à payer ou à des produits à recevoir, c'est à dire créances certaines, non encore facturées et calculées sur la base des éléments d'estimation disponibles. Le contracteur doit faire diligence pour que toute imputation provisionnelle soit régularisée dans les plus brefs délais par la comptabilisation de la dépense ou de la recette exacte.

Les charges à payer et les produits à recevoir, c'est à dire les dettes et les créances certaines mais non encore facturées, payées ou encaissées, sont également prises en compte; ils sont calculés sur la base d'estimation disponible. Le contracteur doit faire diligence pour que toute inscription de cette nature soit régularisée dans les plus brefs délais par la comptabilisation de la charge ou du produit réel, correspondant.

### 2.3.2- COMPTES DE CHARGES

Peuvent être portés au débit des comptes de charges et pertes par nature, toutes les charges, pertes et frais, qu'ils soient effectivement payés ou simplement dus, relatifs à l'Année Civile concernée, à condition qu'ils soient justifiés et nécessités par les besoins des Travaux Pétroliers et qu'ils incombent effectivement à ENI-CONGO, à l'exclusion de ceux dont l'imputation n'est pas autorisée par les dispositions des Contrats de Partage de Production.

### 2.3.3- COMPTES DE PRODUITS ET PROFITS

Doivent être portés au crédit des comptes de produits et profits par nature, les produits de toute nature, liés aux Travaux pétroliers, qu'ils soient effectivement encaissés ou exigibles par ENI-CONGO.

### 2.3.4-PERTES DE CHANGE

Les pertes de change réalisées et liées aux créances se rapportant aux travaux pétroliers et traités directement en monnaie autre que le dollar américain sont également imputables aux coûts pétroliers.

### 2.3.5- COUTS DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT

Les coûts de travaux de développement exposés au courant de l'exercice 2005, sont constitués des travaux de :

- o Etudes géologiques et géophysiques
- o Forages
- o Autres frais de développement.

### 2.3.6- COUTS DES TRAVAUX D'EXPLOITATION

Les coûts des Travaux d'Exploitation exposés au courant de l'exercice 2005 sont constitués des travaux de :

- o Frais courants
- o Frais de fonctionnement
- o Frais du terminal
- o Frais de transit
- o Frais/Sinistre obstruction sealine
- o Autres frais d'exploitation.

### 2.3.7- LES COUTS PROPRES

Les coûts propres exposés au courant de l'exercice 2005 sont constitués des pnmes d'assurances, des frais d'assistance générale et des frais financiers.

### 2.3.8- PRIORITE DE REMBOURSEMENT

Dès le démarrage de la production d'hydrocarbures, sur l'un des permis d'exploitation de la zone de permis, chaque entité constituant le Contracteur commencera à récupérer sa part des coûts pétroliers relatifs à la zone de permis correspondante selon les dispositions de l'article 7 du contrat.

Les coûts pétroliers sont récupérés selon l'ordre ci-après:

- . Coûts pétroliers au titre des travaux d'exploitation
- . Coûts pétroliers au titre des travaux de développement
- . Coûts pétroliers au titre des travaux de recherche
- . Coûts pétroliers au titre des provisions décidées pour la couverture des coûts des travaux d'abandon.

Les coûts pétroliers, y compris les boni, correspondant aux dépenses antérieures à la date d'entrée en vigueur du contrat seront reclassées aux fins du présent paragraphe dans les catégories correspondant aux opérations effectuées.

A l'intérieur de chaque catégorie, les coûts pétroliers seront récupérés suivant le principe "First in, First out": les coûts pétroliers les plus anciens sont réputés récupérés ou récupérables en premier. (article 9 de la Procédure comptable).

### **2.3.9 - COUTS NON RECUPERABLES**

Les paiements effectués en règlement de frais, charges ou dépenses exclues par les stipulations du Contrat ou la présente annexe ne sont pas pris en compte et ne peuvent donc donner lieu à récupération.

Ces frais et charges comprennent notamment :

- Les coûts et dépenses non liées aux travaux pétroliers;
- La redevance due au CONGO conformément à l'article 10.1 du Contrat, à l'exception de la redevance minière proportionnelle calculée sur les hydrocarbures Liquides consommés par le Contracteur au cours des travaux Pétroliers;
- L'impôt sur les sociétés;
- Les boni versés au CONGO à l'exception de ceux payés avant la date d'entrée en vigueur du Contrat et de ceux relatifs aux permis de recherche Marine VI et Marine VII et au permis d'exploitation Kitina ;
- Les intérêts, agios et frais se rapportant aux emprunts non destinés à financer les travaux pétroliers et aux emprunts pour le financement de l'exploration;
- Les pertes de change qui constituent des manques à gagner résultant de risques liés à l'origine des capitaux propres et à l'autofinancement du Contracteur.

## 2.4

Détails des Comptes des Coûts Pétroliers et des Comptes de récupération  
des Coûts Pétroliers

#### 2.4.1

Détails des Comptes des Coûts Pétroliers et des Comptes de récupération de Djambala

2.4.1.1	DEVELOPPEMENT	
24.1.1.1	<b>ETUDES GEOLOGIQUES ET GEOPHYSIQUES</b>	<b>11 555,30</b>
	ETUDES DE RESERVOIRES DEVEIOP	11 555,30
2.4.1.1.2	<b>LIGNE WATER INJECTION KITINA</b>	<b>46 431,74</b>
	ACTIVITI IOGISTIQUE DEVEIOPP.	-118,36
	COUTS COMMUNS DEVEIOPP.	26818,10
	LIGNE WATER INJECT. PUIITS DJ W2	19 732,00
		46431,74
2.4.1.1.3	REPLACEMENT SEALINE 6 DJAMBALA. KIT	24 979 652,00
2.4.1.1.4	LIGNE GAS LIFT DJAMBALA	1 700 185,34
2.4.1.1.5	FORAGE PUIITS DJAMBALA W2	130 933,03
2.4.1.1.6	FORAGE PUIITS	2019655,08
2.4.1.1.7	FIOWLINES OMBILICAL CONNECTION	2 149338,20
2.4.1.1.8	TRAVAUXADAT PLATE FORME K. NA	130268,91
	INGENIERIE & SERVICES	133 951,73
		264 220,64
2.4.1.1.9	INSTALLATIONS SOUS MARINE	2179197,47
2.4.1.1.10	REVAMPING SYST. D'INJ EAU P/KIT	34612,95
	<b>TOTAL DEVELOPPEMENT</b>	<b>33515781,75</b>